

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 juin 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAE 140** Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Scientipôle Croissance (18e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention et de l'autoriser à signer une convention avec l'association Scientipôle Croissance ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Scientipôle Croissance.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Scientipôle Croissance, (SIMPA n° 150901 / dossier 2019\_08712) au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**